

## Article 13 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 4 Juillet 2024

### Notre analyse

Afin d'éviter toute gêne de chargement, et notamment afin de permettre à la charge d'être correctement positionnée au fond du trou, le boutefeu doit s'assurer que le trou de mine n'est encombré d'aucun débris avant le chargement d'explosif.

Afin d'éviter tout encombrement inutile, tout matériel ou véhicule non indispensable au chargement doit être évacué de la zone de mise en œuvre des explosifs.

## Article 13 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Avant chargement, le boutefeu doit s'assurer que les débris présents dans un trou de mine ne peuvent pas créer une gêne pendant le chargement ou pénétrer dans la charge.

Tout matériel, en particulier tout véhicule, non indispensable aux opérations de chargement doit être évacué de la zone de mise en œuvre des explosifs.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -  
Certificat de préposé au tir  
- Généralités

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Travaux à l'explosif -  
Certificat de préposé au tir  
- Option 1 Travaux  
souterrains

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Emploi des explosifs:  
conditions de délivrance du  
permis de tir

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Un certificat de préposé au  
tir délivré en Espagne est-il  
valable en France ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Bien choisir l'explosif  
adapté aux travaux du BTP

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Travaux de démolition à  
l'aide d'explosifs

Cliquez ici pour accéder à cet outil